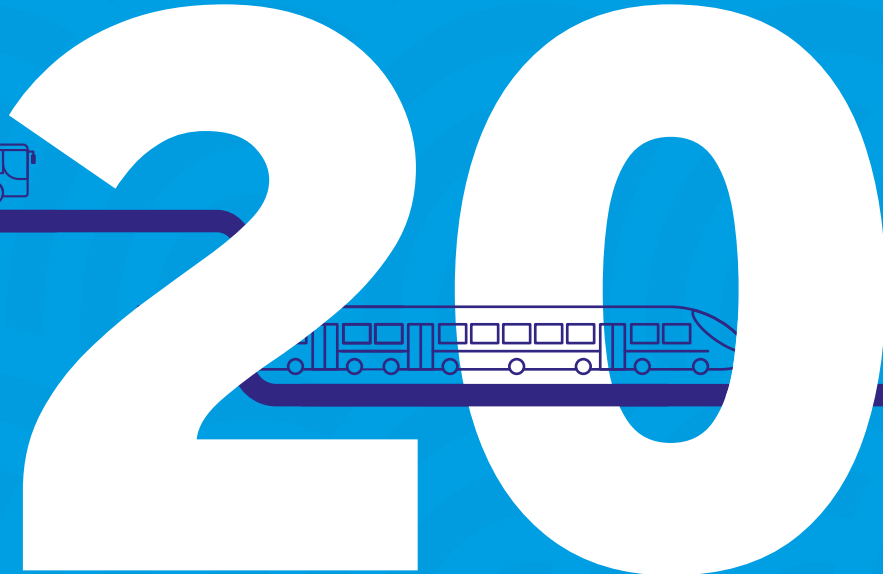


# Rapport d'activité

*NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITÉS*

20



24



NOUVELLE-AQUITAINE  
**m**OBILITES



# Sommaire

## 01. Vie de la collectivité

1.1 - Le syndicat.....	1
1.2 - Comités syndicaux.....	1
1.3 - Comités de bassin.....	1
1.4 - Commission locale des mobilités de Gironde.....	2
1.5 - Organigramme des services.....	3

## 02. Mobilités alternatives

2.1 - Cars Express.....	4
2.2 - Covoiturage.....	5
2.3 - Les hubs de mobilité.....	6
2.4 - Vélo Modalis.....	7

## 03. Mobilité intégrée Modalis

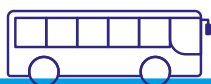
3.1 - Données de mobilités et observatoire.....	8
3.2 - TAD Modalis.....	9
3.3 - Le compte unique Modalis.....	9
3.4 - Le MaaS Modalis.....	10
3.5 - La billettique Modalis.....	10
3.6 - Exploitation et Administration des systèmes.....	11
3.7 - Pratiques tarifaires régionales.....	12
3.8 - Structuration du projet Modalis TER.....	13

## 04. Le syndicat

4.1 - La centrale d'achat.....	14
4.2 - Les 5 ans de NAM.....	15

## 05. Compte financier 2024

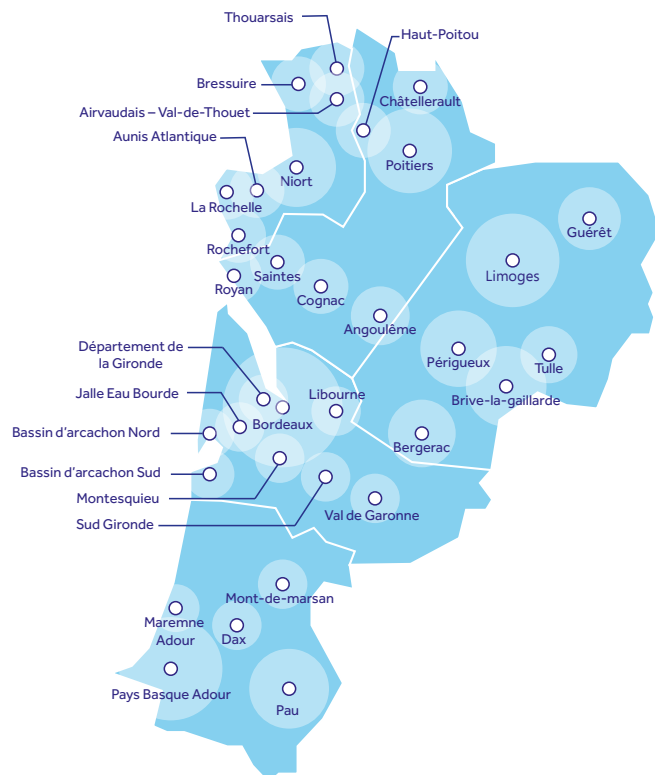
5.1 - Budget.....	16
-------------------	----



# Vie de la collectivité

## 1.1 Le syndicat

En 2024, Nouvelle-Aquitaine Mobilités a continué son développement au niveau financier, humain et technique. Cette année a été marquée par l'intégration de nouveaux membres (la communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Sud et la communauté de communes Airvaudais-Val de Thouet), le déploiement concret de projets et la consolidation de sa trajectoire financière. Le syndicat regroupe désormais 35 membres, englobant des Agglomérations, la Région, le Département de la Gironde, des Communautés de Communes et Syndicats de transport. Avec pas moins de 40 réseaux de transports concernés, le territoire s'étend sur plus de 84 000 km<sup>2</sup>.



## 1.2 Comités syndicaux

En 2024, les comités syndicaux ont permis :

- La création et adhésion à la Fédération des syndicats SRU
- L'intégration de nouveaux réseaux à la billettique : Périgueux, Coban et Brive
- L'adhésion à l'association AGIR Transport
- La création de nouveaux postes
- L'approbation de la convention d'activité d'achat centralisée avec la CATP

## 1.3 Comités de bassin

Nouvelle-Aquitaine Mobilités a structuré son action en s'appuyant sur cinq bassins de mobilité, afin de mieux prendre en compte les spécificités locales.

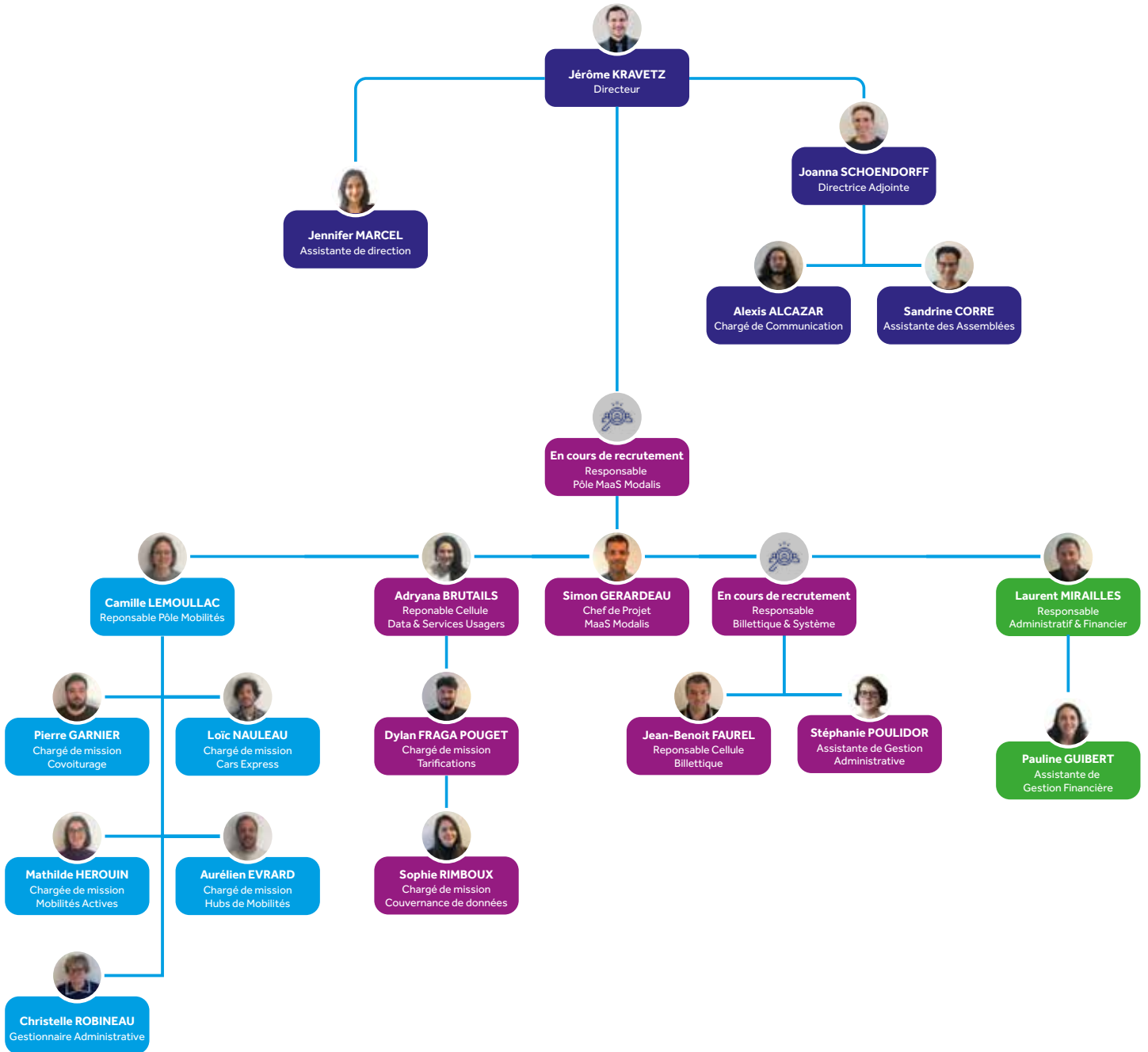
Dans ce cadre, 10 comités de bassins ont été organisés en 2024, réunissant élus, techniciens et acteurs locaux pour échanger sur les enjeux propres à chaque territoire. Ces rencontres ont permis de partager des expériences, d'identifier des besoins et d'apporter des réponses adaptées aux réalités locales, notamment sur le développement des services Modalis, la billettique ou bien les mobilités alternatives.



**NOUVEAU**

# 1.5 Organigramme

L'année a aussi été marquée par une croissance dynamique au sein de Nouvelle-Aquitaine Mobilités, caractérisée par l'arrivée de 5 nouveaux collaborateurs, afin de structurer NAM et porter les projets du pôle Mobilités et Billettique.



# Mobilités alternatives

L'étude multimodale dont les conclusions ont été délibérées en décembre 2020 a permis de répartir les corridors néo-aquitains en deux catégories de potentiels distincts :

- Les corridors "Cars express", pour lesquels les flux sont propices à la mise en place de lignes de cars express
- Les corridors "Covoiturage" lorsque les flux ne sont pas suffisants pour une offre de transports en commun à haut niveau de service, mais qu'une solution de mobilité partagée semble pertinente.

## 2.1 Cars Express

Durant l'année, les déclinaisons de l'étude multimodale, relatives aux corridors "Cars Express", ont concerné :

**Le lancement de la ligne de car express L140E entre La Rochelle et Niort**, via le pôle d'échange multimodal (PEM) de Ferrières situé sur le territoire de la CDC Aunis Atlantique. Ce service express, de 6 aller-retours par jour, expérimenté pour une période de deux ans, a donné lieu à la signature d'une convention de cofinancement du déficit d'exploitation entre les partenaires : la région Nouvelle-Aquitaine, les agglomérations de La Rochelle et de Niort, la Communauté de Communes d'Aunis Atlantique.



**La validation des études** (itinéraire, offre, politique de desserte) **de la Ceinture Sud-Ouest de la Métropole de Bordeaux pour une mise en service en septembre 2025.** Actuellement, les aménagements sont en cours de conventionnement entre les partenaires, dans la perspective de leur réalisation d'ici au lancement du service.

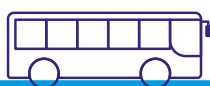
**Les études du corridor Médoc-Bordeaux** : en cours de définition, l'itinéraire desservira la Métropole Bordelaise depuis Lesparre-Médoc.

**La préparation du lancement de la ligne express entre le Bassin d'Arcachon Nord et Bordeaux.** Initialement prévue par les partenaires pour septembre 2024, cette mise en service a été reportée à septembre 2025 par décision du comité de pilotage, au regard des difficultés de recrutement de conducteurs sur les réseaux Alégo (COBAN) et interurbain régional, en Gironde. Actuellement, la phase d'aménagement est poursuivie dans l'objectif de renforcer la capacité de rabattement et de diffusion autour de la ligne d'ici à septembre 2025.

La tenue d'un **comité technique de lancement des études du corridor du Val de L'Eyre**, ainsi que d'échanges bilatéraux auprès des territoires, dans le but de préparer un comité de pilotage de lancement pour janvier 2025.

Afin d'améliorer l'attractivité de ces services express, notamment le rabattement des usagers, et de soutenir l'action publique partenariale autour de ces projets, **NAM a mis en place, en 2024, un règlement d'intervention (RI) pour le cofinancement des aménagements des lignes de car express en Gironde.** Validé par la Commission Locale des Mobilités lors de sa séance du 19 juin 2024, il constitue le document de référence pour le cofinancement des aménagements liés aux cars express : points d'arrêts et pôles d'échanges multimodaux.

A l'échelle de la Gironde, **les 2 lignes en exploitation** (Bordeaux - Créon lancé en 2019 et Bordeaux - Blaye lancé en janvier 2024) **continuent leurs croissances** avec des fréquentations à plus de 930 validations par jour et des pics à 500 validations pour la ligne Bordeaux - Blaye.



## 2.2 Covoiturage

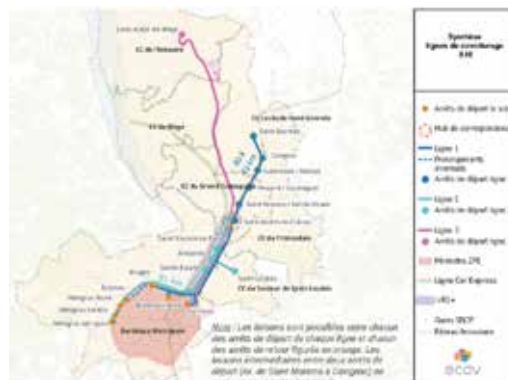
En mars 2023, une première phase d'étude a été initiée par le groupement du marché ECOV-TRANSITEC pour analyser les principaux corridors en Nouvelle-Aquitaine. Cette étape s'est déroulée en deux temps :

- Premier semestre 2023 : **une analyse comparative et une étude des potentiels des corridors ont été réalisées**. Les résultats ont été présentés aux Comités de bassin durant l'été.
- Second semestre 2023 : **une typologie des corridors et une définition des services associés ont été validées**. Ces conclusions ont été confirmées par un vote unanime lors des Comités de bassin de décembre 2023.

À partir de ces premières analyses, des ateliers ont été organisés avec les territoires au début de 2024. Ces rencontres ont permis de **valider les itinéraires et les arrêts envisagés**. Ces ateliers ont permis un travail plus fin pour permettre la poursuite de l'implantation de nouveaux services de mobilités comme des lignes de covoiturage.

### Focus sur deux axes à fort potentiel : l'A10 et l'A62

En Gironde, les corridors situés le long des autoroutes A10 et A62 ont été identifiés comme particulièrement adaptés au développement de lignes de covoiturage, grâce à des études menées par ECOV (pour l'A10) et IBM (pour l'A62). La mise en place de ces lignes est fortement recommandée.



Dans le cadre du lancement de la Commission Locale des Mobilités en 2024, le choix a été fait d'approfondir l'étude sur ces deux corridors pour définir les différentes modalités de mise en œuvre :

- Modalités d'exploitation du service : niveau d'offre, définition des incitatifs, garantie départ, complémentarité avec les autres offres de transport en commun sur le même corridor.
- Nombre et localisation des points d'arrêts.
- Aménagements d'infrastructures.
- Planning de mise en œuvre et budget estimé.

L'objectif est d'assurer une mise en service initiale auprès des conducteurs en fin d'année 2025, et une exploitation complète du service en 2026.

### La plateforme de covoiturage "Covoit Modalis"

La plateforme de covoiturage "Covoit Modalis" portée par Nouvelle-Aquitaine Mobilités et développée par MOBICOOP lancée en avril 2023 permet aux utilisateurs de réaliser des covoitages occasionnels ou réguliers sur le territoire. Les membres de Nouvelle-Aquitaine Mobilités ainsi que les territoires via les Contrats Opérationnels de Mobilités de la Région peuvent se saisir de l'outil pour animer la pratique du covoiturage. Cette animation peut être portée au travers de la plateforme grâce à l'outil « Communautés » qui permet de créer des communautés de covoitureurs par entreprises, associations, zones d'activités...

105

communautés  
au total en 2024

+80

communautés  
créées en 2024



paiement  
en ligne



hausse du  
nombre d'utilisateurs



hausse du  
nombre de trajets

## 2.3 Les hubs de mobilité

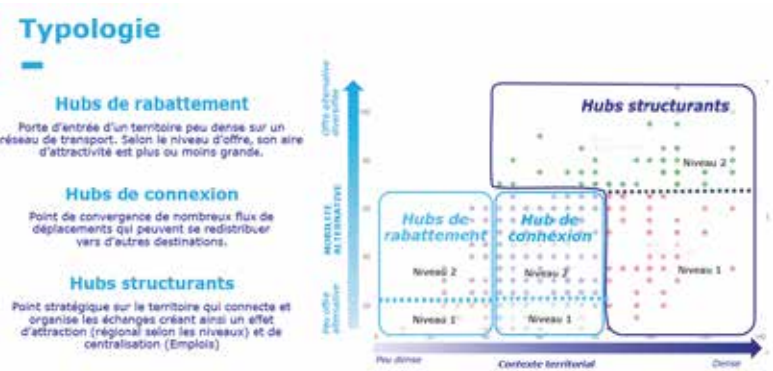
Lancée depuis avril 2023, l'étude "hubs" se décline en 3 étapes :

### Etape 1 : Définition d'une politique de service à l'échelle de la région.

Cette étape a été validée sur les 5 comités de bassin en juin/juillet 2024 et en Comité syndical.

La typologie définitive se compose en 3 catégories : les hubs de rabattement, les hubs de connexion et les hubs structurants.

La politique de service se décline en 3 niveaux de déploiement : essentiel, conseillé et optionnel. Les services étudiés ont été classés dans 3 domaines : services de mobilité, services de confort et services de lieux de vie.



### Etape 2 : Intégration territoriale et consolidation des besoins

### Etape 3 : Dimensionnement des services et pré-implantation des hubs.

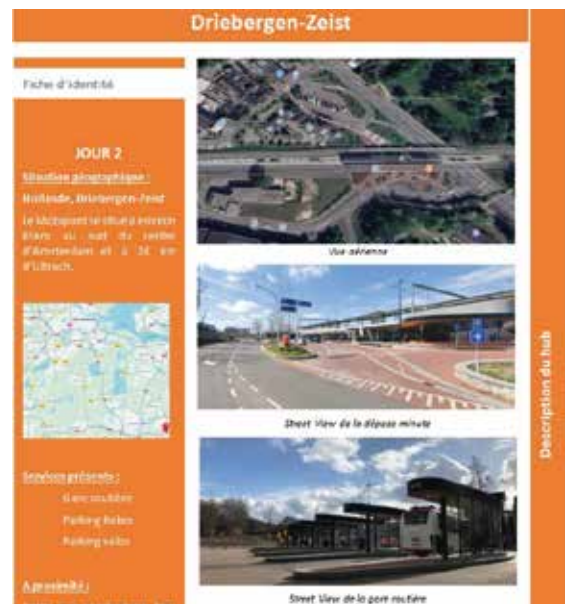
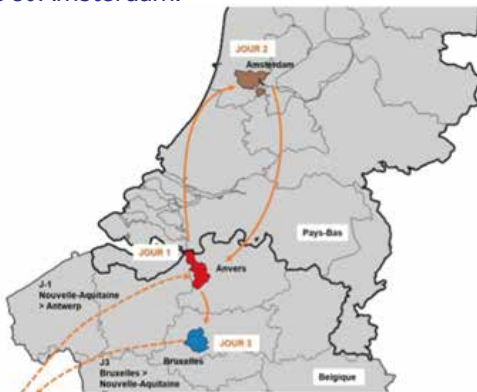
175 hubs ont été sélectionnés pour faire l'objet d'un approfondissement d'implantation. Le document technique élaboré lors de cette étape comprendra :

- Un diagnostic territorial ;
- Une analyse des aires de chalandise (population, emplois captés...);
- Une synthèse de la typologie du hub et de la politique de service ;
- Une proposition de dimensionnement des services de mobilité ;
- Un schéma de pré-implantation des services sur le hub ;
- Une schématisation des flux VL, cycles et piétons ;

13 ateliers techniques ont été organisés d'octobre à décembre 2024 sur les bassins. 20 membres de NAM, 19 collectivités non-membres et SNCF Gares & Connexions ont participé à ces ateliers. Ces ateliers avaient pour but de présenter et d'expliquer les résultats des travaux menés par le bureau d'études, d'échanger avec les collectivités, de comprendre les enjeux autour du hub et d'intégrer les réflexions/travaux d'aménagement.

## Organisation d'un voyage d'études en Belgique et aux Pays-Bas

Dans le cadre de l'étude hub, NAM a organisé un voyage d'études du 25 au 28 novembre 2024 en Belgique et aux Pays-Bas. Lors de ce voyage, les élus et techniciens ont pu échanger avec des collectivités ayant déjà mis en place une stratégie hub et visiter plusieurs réalisations à Anvers, Bruxelles et Amsterdam.



## 2.4 Vélo Modalis

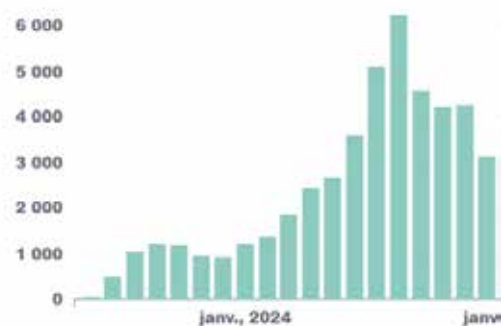
Lancée en juin 2023 pour une durée de 18 mois l'expérimentation de Vélo Modalis a mis à disposition 160 vélos dans 25 stations déployées dans les 8 gares de la ligne 16 et en ville entre Angoulême et Royan.

Le service Vélo Modalis permet aux voyageurs descendant du TER ou des cars interurbains régionaux de compléter leur trajet en louant un vélo électrique en libre-service à leur arrivée en gare, pour effectuer les derniers kilomètres de leur trajet. Les vélos peuvent être empruntés 7j/7 et 24h/24, à l'heure ou à la journée, et sont replacés en station à la fin de la location.

Il s'agit d'une première en France. L'intérêt de l'expérimentation réside dans le fait d'avoir une continuité d'offre entre les gares et les territoires urbains sur une ligne ferroviaire complète.

Les chiffres d'usages et les retours positifs des agglomérations témoignent de la réussite de ce projet et d'une volonté commune de pérenniser le service coordonné par NAM en augmentant le nombre de stations et de vélos.

Trajets



L'année 2024 montre l'évolution du service avec un pic de 6 246 trajets en août et une stabilisation aux alentours des 4 000 trajets mensuels. Concernant les usagers, 5% des abonnés TER sont également abonnés Vélo + Train, une donnée non négligeable et encourageante pour la suite.

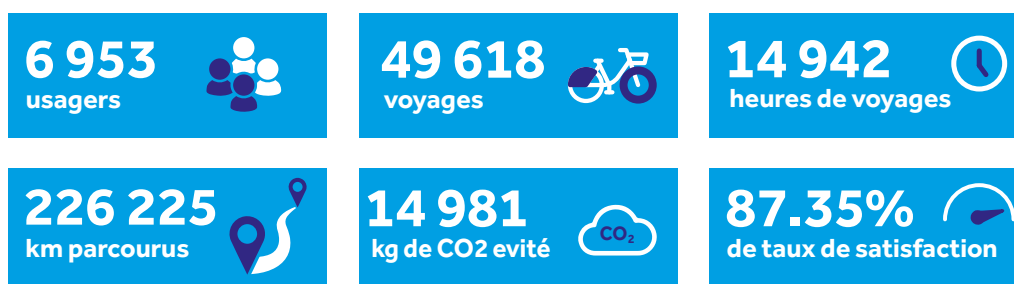
L'année 2024 a permis de valider la pérennisation de cette expérimentation par l'ensemble des agglomérations du territoire. L'objectif des partenaires est de capitaliser sur les résultats de l'expérimentation et de poursuivre la dynamique commune sous la marque Vélomodalis.

Pour pérenniser l'expérimentation Vélo Modalis, plusieurs axes ont été travaillés en 2024 : l'évolution de la gamme tarifaire, une charte graphique adaptée aux territoires, et l'intégration au MaaS Modalis. Ces avancées visent à renforcer l'intégration territoriale et à simplifier le parcours des usagers.

Un partenariat a été conclu entre Nouvelle-Aquitaine Mobilités, la CATP, et l'opérateur vélo Fifteen pour l'acquisition de systèmes de vélos en libre-service, permettant des commandes groupées pour les membres.

Les retours de l'expérimentation ont également appuyé des études en Gironde, présentées au printemps 2024 lors d'ateliers de concertation. L'objectif était de définir les priorités de déploiement annuel suivant le retour des territoires et selon plusieurs hypothèses. Ces échanges ont permis de définir les priorités de déploiement, notamment des stations en gare, aux arrêts de car express, et en ville, afin d'offrir davantage de trajets flexibles et adaptés aux besoins locaux.

### Vélo Modalis en quelques statistiques



# Mobilités intégrée Modalis

## 3.1 Données de Mobilités et Observatoire

En 2024, plusieurs avancées ont été réalisées pour améliorer les données de mobilité et leur diffusion :

### Enrichissement des données Modalis :

**Ajout de 2 nouveaux réseaux de transport dans le calculateur d'itinéraires** (Montesquieu et Haut Béarn).

**Intégration du temps réel pour 3 réseaux** (TBM Bordeaux, Evalys Val de Garonne, Yelo La Rochelle).

**Intégration des vélos en libre-service** de Niort, Brive, Périgueux et La Calixte.

### Accessibilité :

Des travaux ont été lancés pour **améliorer l'accessibilité des transports aux personnes à mobilité réduite**, avec l'expérimentation du logiciel open source Accès Libre Mobilité à La Rochelle. Cet outil permet de recenser et diffuser les données d'accessibilité. Une réflexion collective a également été engagée pour leur intégration aux calculateurs d'itinéraires.

### Observatoire :

L'année 2024 a été l'occasion de maquetter et tester des fonctionnalités relatives à la qualité de service (avances / retards) et aux usages des services Modalis (Maas et billettique).

### Diffusion des données en temps réel :

NAM a poursuivi la mise à disposition des données sur le Point d'Accès National (PAN).

La diffusion au format européen SIRI du temps réel des réseaux le souhaitant marque une avancée pour l'interopérabilité et l'usage des standards NeTEx et SIRI en France. La diffusion des données des réseaux membres de NAM à ces formats, est **une première en France**.

### Données et billettique :

En lien avec la billettique KUBA et les équipes NAM à Limoges, **une stabilisation et une amélioration des processus autour de la donnée à usage de la billettique Modalis**, ont été entamées. A ce titre, l'ensemble des cas spécifiques et demandes des réseaux a été étudié de manière transversale pour y répondre dans la mesure de la faisabilité technique.



Maquette des indicateurs de ventes sur un réseau Y – valeurs aléatoires



Maquette des indicateurs comptes uniques Modalis – valeurs aléatoires



## 3.2 TAD Modalis

En 2024, le déploiement du logiciel de réservation en transport à la demande exploité par PADAM MOBILITY, a été réalisé sur le territoire de Val de Garonne Agglomération, réseau Evalys. **Ce service Modalis, disponible au travers de la centrale d'achat NAM permet, au fil des déploiements de réseaux, d'abaisser les coûts de licence par véhicule et de mutualiser le coût des solutions logicielles déployées pour les usagers, les opérateurs et les conducteurs.**

Les premiers chiffres sur Evalys :

- 3293 inscriptions
- 699 clients
- 34 442 réservations sur 74 971 recherches
- 65% en moyenne de taux de groupement



**La préparation du déploiement du réseau TAD de Limoges a été menée en 2024**, avec une mise en production prévue au 1er trimestre 2025. En parallèle, un travail de présentation de la solution aux autres collectivités a été mené dans le but de répondre aux besoins.

## 3.3 Le compte unique Modalis

Déployé en 2023, le compte Modalis a évolué en 2024 permettant désormais de centraliser les achats des usagers sur les canaux Maas et billettique. A fin 2024, **160 000 comptes Modalis ont été créés** au travers des canaux digitaux et des déploiements de la billettique Modalis.

Les développements techniques sur la gestion des profils clients ont été menés et testés. La gestion des profils implicites (jeune) est désormais en production. Concernant la gestion des profils complexes, nécessitant des documents justificatifs, la mise en production aura lieu début 2025.

Le CRM, outil métier de gestion des comptes clients, s'est enrichi sur 2024. Il permet l'analyse automatisée de pièces d'identité, la gestion et validation des profils et le suivi des commandes de cartes Modalis par les clients.

De plus, des réunions techniques ont été menées en vue de son interfaçage avec les comptes de mobilité ou citoyens locaux mis en œuvre par les membres du syndicat (ex : Bordeaux Métropole, La Rochelle, etc...), afin de les enrichir.



## 3.4 Le Maas Modalis

En 2024, Modalis s'est enrichi de nouvelles données informations voyageurs théoriques et temps réel et de réseaux mis à la vente :

**4 nouveaux réseaux sont disponibles à l'achat et à la validation sur l'application Modalis** : Pau, Périgueux, Cognac et la COBAN.

Désormais, 11 réseaux urbains peuvent être achetés directement sur l'application Modalis. Les gammes de ces réseaux se sont enrichies avec la vente de titres occasionnels mais aussi d'abonnement.



L'année 2024 a été une année de développements techniques pour permettre :

- La vente des cars interurbains sous une identité unique et harmonisée ;
- La vente et la validation des titres TBM avec une technologie Bluetooth propre à ce réseau ;
- La vente des titres TER (Pass Abonné 20/30 voyages et Billet Jeune) avec une cinématique adaptée se basant sur l'origine et la destination du trajet, le calcul du prix associé et le choix d'une date de circulation valide.

Ces développements ont été réalisés et testés. L'ouverture à la vente est souhaitée sur 2025.

La première version de la eboutique Modalis a aussi été développée et testée, permettant la commande de cartes Modalis et la distribution des titres des réseaux déployés en billettique Modalis. Des travaux sur la performance de l'application ont été menés afin d'assurer sa résistance face à la croissance des usagers.

Ainsi, en 2024 :



## 3.5 La billettique Modalis

La billettique a connu une année 2024 particulièrement dynamique, marquée par de nombreux projets structurants et des avancées majeures. Cette montée en puissance s'est traduite par la mise en place de nouvelles infrastructures, des formations renforcées et une coordination accrue avec les acteurs du territoire.

Retour sur les réalisations et temps forts de cette année.



## Les locaux de la cellule Billettique

L'année 2024 a été marquée par la mise en place des équipements avec :

- **La plateforme de formation** : destinée à la formation des agents sur les équipements de billettique. Les équipements ont été commandés et seront livrés et opérationnels dès février 2025.
- **Un local de stockage** : pour les équipements, tickets, cartes et consommables. NAM a constitué un stock, entre autres, pour répondre aux besoins des réseaux, dépanner les équipements en SAV et réaliser les tests en préproduction et production.



- **La plateforme de préproduction** : permet d'assurer les tests, les vérifications des équipements en SAV et la réalisation des recettes usine.

**La plateforme de production** : permet la production de cartes, soit à l'unité, soit en masse. Elle est équipée pour produire jusqu'à 10 000 cartes en 5 jours grâce à deux imprimantes, grandes capacités, Quantum.

## L'équipe de la cellule Billettique

L'équipe de la cellule Billettique s'est renforcée avec l'arrivée du cabinet Willing, une gestionnaire administrative et la société Ticks.

- **Willing** : depuis mars 2024, intervention de 2 ETP pour l'appui au management de l'équipe billettique et à la structuration de la gestion de projets de Billettique.
- **Ticks** : depuis mai 2024 jusqu'à fin décembre 2024, expertise technique billettique sur les projets. Depuis janvier 2025, Ticks est titulaire du marché "Administration et exploitation technique des systèmes de billettique et MaaS".
- **Une Gestionnaire administrative NAM** : renfort arrivé en mai 2024 pour la gestion des stocks, commandes de tickets, cartes et consommables, impression des cartes en masse ou de la e-boutique de la Région Nouvelle-Aquitaine et suivi logistique des équipements en SAV.

## 2024, les projets conventionnés et les projets mis en service :

- **3 projets conventionnés en 2024** : Grand Périgueux, Bassin de Brive et Coban
- **2 projets en production et en phase de Vérification du Service Régulier (VSR)** :
  - Bocage Bressuirais (Agglo2b) : lignes scolaires et commerciales mises en service le 1er octobre 2024 : 85 véhicules
  - TIU (RNA) lignes scolaires mises en service en septembre 2024 : 362 véhicules.

En parallèle de ces mises en service et assistance, **NAM a réalisé des études et/ou des présentations pour les différentes AOM et transporteurs** : COBAS (en cours de conventionnement), Agglomération du Grand Poitiers, COGNAC, PAU, Val de Garonne, Agen, Transdev, Kéolis, RatpDev.

## Les formations et l'assistance aux réseaux

Pour répondre aux difficultés identifiées lors de la mise en service des premiers réseaux, notamment en ce qui concerne les équipements PAX, une assistance technique a été mise en place. Cette assistance inclut un SAV, une hotline dédiée et un outil de ticketing GLPI.

## D'autres évènements ont marqué la cellule Billettique sur l'année 2024 :

- **13 juin : démonstration de la billettique Modalis à NAM Limoges** avec la présence des membres du comité de bassin Limousin-Périgord et représentants des AOM pour découvrir la billettique Modalis.



- **Mise en place d'une comitologie autour des projets avec plusieurs groupes de travail**, dans un objectif de mutualisation, auxquels participent les AOM et exploitants. L'objectif étant de partager des sujets qui pourraient avoir un impact sur le collectif : enveloppe budgétaire, évolutions techniques à venir, trajectoire à court, moyen ou long termes des projets...

## 3.6 Exploitation et Administration des systèmes

Dans une optique d'amélioration et d'optimisation de la qualité des projets et systèmes Modalis (Billettique et Maas), il a été décidé, en 2024, d'**externaliser l'administration, le paramétrage et le support post-déploiement pour améliorer la qualité et la performance des systèmes Modalis.**

Ce marché, attribué en fin d'année 2024 à Ticks pour une durée de 4 ans, permettra de mieux répondre aux attentes des réseaux et d'accroître la satisfaction des usagers.

Ses missions :

- assurer le suivi du fonctionnement de l'ensemble du système billettique et de ses interfaces, et l'activation, après accord de NAM, des opérations du contrat de maintenance avec les fournisseurs en cas de besoin.
- apporter une expertise renforcée pour optimiser la supervision des systèmes déployés (billettique et Maas).

L'équipe est composée de 2 administrateurs systèmes Modalis, un responsable exploitation système Modalis, un directeur projet, un directeur exploitation et un expert systèmes mobilités.

## 3.7 Pratiques tarifaires régionales

### Harmonisation des profils

En 2024, **plusieurs réseaux ont harmonisé leur profil « jeune »**, avec une limite d'âge fixée à 28 ans (Rochefort Océan, Bocage Bressuirais, Alégo, etc.), en accord avec d'autres réseaux de la région (Bordeaux, Dax, Poitiers, etc.). D'autres réseaux suivront en 2025.

De plus, un travail a été mené pour **harmoniser les tarifs de distribution des titres de transport dans toute la région**, avec des préconisations pour les billets sans contact (20 centimes) et les cartes sans contact (2€). Il est aussi proposé d'offrir gratuitement la carte nominative pour fidéliser les usagers et d'appliquer un frais de 10€ en cas de perte de la carte. Le but étant de créer une cohérence billettique globale entre les réseaux.

**Des groupes de travail ont accompagné les réseaux dans la révision des gammes tarifaires**, en particulier pour les profils sénior et la tarification solidaire.

### Poursuite des études de communautés tarifaires autour des SER-Métropolitains

Les projets de communauté tarifaire ont également constitué une priorité des sujets tarifaires en 2024. Pour rappel, la communauté tarifaire repose sur deux principes fondamentaux : **la mise en place d'une gamme unique et l'intégration systématique de la multimodalité sur l'ensemble des titres de la gamme** permettant une simplification du parcours usager. Ces projets s'inscrivent comme les pendants tarifaires de l'étoffement de l'offre ferroviaire, notamment à travers le développement des RERM et SERM.

**En Gironde**, des discussions ont été engagées pour définir les modèles tarifaires adaptés au territoire, notamment pour soutenir le développement du RER Métropolitain girondin. Trois scénarios tarifaires ont été proposés et seront modélisés pour aider à la prise de décision.

Une nouvelle communauté tarifaire a été étudiée, couvrant plusieurs territoires (SMPBA, Grand Dax, MACS, SMPBPM, les communautés de communes du Haut Béarn et de la Côte Landes Nature, ainsi que la région Nouvelle-Aquitaine), visant à créer une gamme tarifaire commune entre différents réseaux urbains. Des scénarios sont en cours d'élaboration pour faciliter les déplacements au-delà des frontières des réseaux locaux.



## 3.8 Structuration du projet Modalis TER

En alignement avec sa politique de promotion des mobilités, en particulier dans le secteur des transports publics, la Région Nouvelle-Aquitaine (RNA) a pris la décision de superviser l'information, la tarification et la distribution des services ferroviaires destinés aux usagers, en amont de l'ouverture à la concurrence de l'exploitation des lignes ferroviaires régionales.

La Région, accompagnée de Nouvelle-Aquitaine Mobilités, s'est depuis 2019 engagée pour ses TER et ses cars régionaux, à développer son propre système Maas & billettique, afin de fournir aux usagers une information exhaustive des modes de déplacements sur l'ensemble de son territoire et leur permettre une expérience fluidifiée et simplifiée pour l'achat des titres de transport.

Dans cette continuité, **le projet Modalis TER a pour objectif d'assurer le transfert effectif d'une grande partie des responsabilités opérationnelles de ces activités de TER Nouvelle Aquitaine vers Nouvelle-Aquitaine Mobilités**, syndicat mixte régional qui, pour RNA, deviendra l'opérateur des systèmes assurant la diffusion de l'information, la tarification et la distribution de l'offre ferroviaire Nouvelle-Aquitaine, sous la marque Modalis.

Ceci est une première en France puisqu'à ce jour, tous les services de transport ferroviaires régionaux (TER) sont distribués via des canaux physiques (distributeurs automatiques de titres, guichets en gares, appareils de vente et contrôle) opérés par SNCF Voyageurs.

Ces systèmes, sujets à transfert de responsabilités, sont composés :

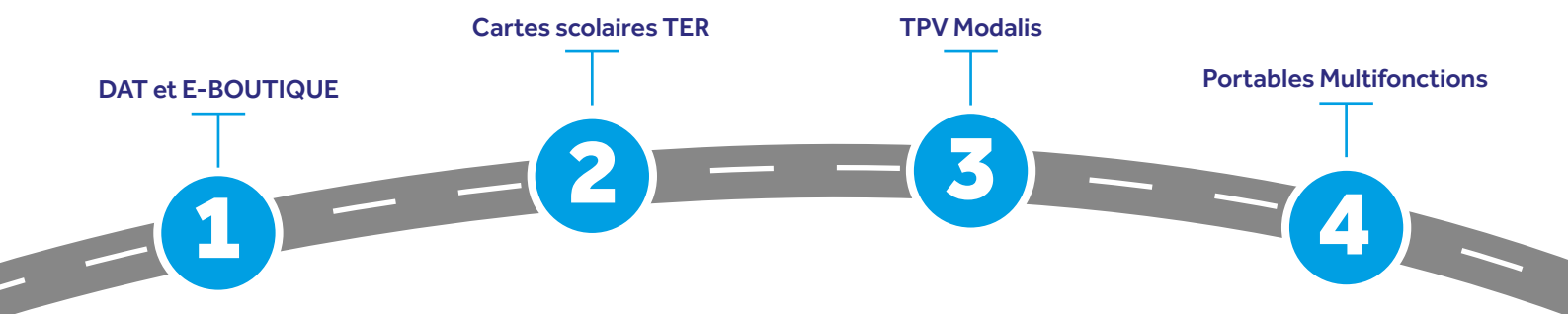
- **D'équipements physiques** : guichets, distributeurs automatiques, valideurs, terminaux de vente et contrôle. Ces équipements seront remplacés par des équipements Modalis, avec de nouvelles fonctionnalités dans certains cas (ex. : valideurs EMV Open Payment).
- **D'interfaces digitales** : un site internet et une application mobile MaaS.
- **De systèmes centraux back office** et les interfaces nécessaires vers des systèmes tiers.

Comme aujourd'hui, l'offre ferroviaire régionale devra continuer à être accessible depuis :

- **Les équipements physiques du territoire** de Nouvelle-Aquitaine qui seront alors opérés sous la marque Modalis
- **Les équipements physiques d'autres distributeurs**, qu'ils soient localisés ou non sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine
- **Les interfaces numériques opérées par Modalis et par d'autres distributeurs** (exemples : agences de voyages du type SNCF Connect ou Trainline).



**Le déploiement des systèmes Modalis se déroulera en quatre phases. La première phase** consiste à introduire les Distributeurs Automatiques de Titres (DAT) et la eBoutique Modalis, avec un lancement prévu en 2026. **La deuxième phase** prendra en charge les cartes scolaires TER dès 2026. Ensuite, **la troisième phase** verra le remplacement des postes de vente SNCF par les Terminaux Points de Vente (TPV) Modalis, à partir de fin 2026. Enfin, **la quatrième phase** remplacera les appareils de contrôle SNCF par des Portables Multifonctions (PMF) en 2027. Chaque phase sera testée par des pilotes avant un déploiement complet.



# Le syndicat

## 4.1 Mise en place de la centrale d'achats NAM

Afin de promouvoir la coopération et la mutualisation des achats sur son territoire, Nouvelle-Aquitaine Mobilités s'est constituée en Centrale d'achat au profit des acteurs des acteurs engagés dans la mobilité.

### Ses objectifs :

- Mutualiser les achats afin d'obtenir des économies d'échelle
- Simplifier/faciliter l'accès à la commande publique grâce à une relation directe entre le membre ou son exploitant et le titulaire du marché (conclu par la Centrale d'achat NAM).

En 2024, 3 marchés ont été mis à la disposition des membres de la Centrale d'achats NAM et un 4ème est en préparation :

### Cartes et tickets MODALIS

Ce marché vise à fournir des Cartes Calypso Prime (Personnalisables et Anonymes) et de Tickets (CLAP) BASIC comprenant aussi l'impression de visuels, respectant les normes techniques, de fabrication et de qualité en cours sur les marchés Français et Européen.

Il comprend 3 lots :

- Lot n°1 : Cartes Calypso Révision 3
- Lot n°2 : Cartes Calypso Révision 2
- Lot n°4 : Cartes Calypso Basic.

En 2024, plus de 85 000 cartes, près de 2 000 000 tickets unitaires et 90 000 tickets paravent ont été commandés pour 5 réseaux.



### Licences et logiciel TAD Modalis

Dans le cadre de ce marché, la Centrale d'achat NAM propose un outil de gestion, de réservation et d'optimisation pour les offres de TAD et TPMR.

### Abris-vélos sécurisés

Dans le cadre de ce marché, la Centrale d'achat NAM propose la fourniture, la pose et la maintenance d'abris-vélos sécurisés.

### Matériel et animation "Covoiturage"

En décembre 2024, Nouvelle-Aquitaine Mobilités a lancé deux marchés via sa Centrale d'achat pour accompagner les collectivités dans le développement du covoiturage :

**Animation :** Sensibilisation et mobilisation des territoires, entreprises et usagers autour du covoiturage.

**Matériel :** Fourniture de panneaux d'arrêt de covoiturage adaptés aux besoins locaux :

- Panneaux fixes pour identifier les aires et services de covoiturage.
- Panneaux à messages variables pour faciliter l'organisation de lignes, avec ou sans plateforme de mise en relation.
- Panneaux à boutons poussoirs pour gérer l'exploitation des lignes, connectées ou non à une application.

Ces marchés seront accessibles aux collectivités à partir de mars 2025, une fois la procédure de passation finalisée.



## 4.2 Les 5 ans de NAM

Le 14 novembre 2024, Nouvelle-Aquitaine Mobilités a célébré ses 5 ans au Stade Chanzy, à Angoulême. Cet événement a réuni plus de 150 élus, techniciens des collectivités, partenaires industriels, partenaires institutionnels et acteurs de la mobilité pour une journée placée sous le signe de l'échange et de l'innovation.

### Une matinée riche en réflexion

La matinée a débuté avec la présentation par Marco KARTMAN, Business Innovator chez Translink, du retour d'expérience sur l'intégration réussie d'une solution billettique unique aux Pays-Bas. S'en sont suivies deux tables rondes, sur « Le MaaS dans tous ses usages » ainsi que « Le périurbain, gouvernance et financements ».



Elle s'est conclue par une démonstration de l'application Modalis avec la présentation en avant-première de ses nouvelles fonctionnalités, comme l'achat depuis le calculateur d'itinéraire de titres sur plusieurs réseaux. Les industriels ont animé des stands, avec la présentation de leurs offres, équipements, services en lien avec les projets portés par NAM.

### La journée s'est clôturée par la remise des Trophées des Mobilités 2024.

Cette année, ont été récompensés pour leurs initiatives :



- **Grand Angoulême, lauréat du Prix « Vinci », pour ses communautés Covoit Modalis, les plus dynamiques au niveau régional.**
- **Maremne Adour Côte Sud (MACS), lauréat du Prix « Gares & Connexions », pour sa stratégie d'interconnexion en milieu périurbain, un modèle en matière de transport multimodal.**
- **Grand Cognac, lauréat du Prix « Transdev », pour ses actions ambitieuses en faveur des mobilités durables, contribuant à réduire l'empreinte carbone du territoire.**
- **Niort Agglo, récompensée par le Prix « Coup de cœur du jury » pour son engagement dans le déploiement du Savoir Rouler à Vélo (SRV).**

# Compte financier 2024

## 5.1 Budget

En 2024, pour la 3ème année consécutive, le budget de NAM double en lien avec le déploiement des différents projets : d'une part, le développement des outils MODALIS et la mise en place du titre unique ; d'autre part, la mise en place d'offres de services de la Commission Locale des Mobilités de Gironde et de la levée du Versement Mobilité Additionnel (VMA).

Investissement 2024			
Dépenses		Recettes	
Equipements billettiques	2 307 413,67 €	Subv Feder	2 658 498,36 €
Biens communs billettiques	4 865 109,04 €	Subv biens communs billettique	178 661,96 €
		Subv d'équipements billettiques	5 831 500,88 €
<b>Dépenses réelles Inv Projet billettique</b>	<b>7 172 522,71 €</b>	<b>Recettes réelles Inv Projet billettique</b>	<b>8 668 661,20 €</b>
Passif	277 148,00 €	Amortissement (billettique)	667 102,89 €
<b>Dépenses d'ordre Inv Projet billettique</b>	<b>277 148,00 €</b>	<b>Recettes d'ordre Inv Projet billettique</b>	<b>667 102,89 €</b>
<b>Total dépenses Investissement Projet billettique</b>	<b>7 449 670,71 €</b>	<b>Total recettes Investissement Projet billettique</b>	<b>9 335 764,09 €</b>
Maas/ Intégrateur/ M-Ticket	1 068 446,92 €	Affectation résultat 2023	1 214 987,27 €
Matériel bureau, informatique et mobilier	3 861,60 €	Subv d'Equipements biens communs	265 615,00 €
		fctva	367 583,42 €
<b>Dépenses réelles Inv hors billettique</b>	<b>1 072 308,52 €</b>	<b>Recettes réelles de Fct hors billettique</b>	<b>1 848 185,69 €</b>
Passif (hors billettique)	508 739,32 €	Amortissements (hors billettique)	882 456,08 €
<b>Dépenses d'ordre Inv hors billettique</b>	<b>508 739,32 €</b>	<b>Recettes d'ordre de Fct hors billettique</b>	<b>882 456,08 €</b>
<b>Total dépenses Investissement hors billettique</b>	<b>1 581 047,84 €</b>	<b>Total recettes Fonctionnement hors billettique</b>	<b>2 730 641,77 €</b>
Excédent d'investissement	3 035 687,31 €		
<b>Total dépenses Investissement</b>	<b>12 066 405,86 €</b>	<b>Total recettes Investissement</b>	<b>12 066 405,86 €</b>



Fonctionnement 2024			
Dépenses		Recettes	
Charges de personnel	153 740,60 €	Plateforme billettique	420 624,00 €
Location immobilière	38 989,20 €		
Autres charges	106 025,35 €		
<b>Dépenses réelles de Fct Projet billettique</b>	<b>298 755,15 €</b>	<b>Recettes réelles de Fct Projet billettique</b>	<b>420 624,00 €</b>
Amortissements	636 456,89 €	Passif	419 858,00 €
<b>Dépenses d'ordre de Fct Projet billettique</b>	<b>636 456,89 €</b>	<b>Recettes d'ordre de Fct Projet billettique</b>	<b>419 858,00 €</b>
<b>Total dépenses Fonctionnement Projet billettique</b>	<b>935 212,04 €</b>	<b>Total recettes Fonctionnement Projet billettique</b>	<b>840 482,00 €</b>
Maas/ Biens communs	506 022,01 €	Cotisations des membres	2 924 029,60 €
Etudes	532 572,73 €	Autres subventions	235 149,71 €
Communication, Amo, commande publique, assistance juridique	599 061,83 €	Remb charges et personnel Budget CLM	379 461,96 €
Location immobilière (hors billettique)	158 423,52 €	Subvention d'Etat	88 013,81 €
Autres charges (hors billettique)	400 956,31 €		
Charges de personnel (hors billettique)	974 764,02 €	Atténuation des charges de personnel	2 875,26 €
Autres charges de gestion courante	205 999,41 €		
<b>Dépenses réelles de Fct hors billettique</b>	<b>3 377 799,83 €</b>	<b>Recettes réelles de Fct hors billettique</b>	<b>3 629 530,34 €</b>
Amortissements (hors billettique)	913 102,08 €	Passif (hors billettique)	366 029,32 €
<b>Dépenses d'ordre de Fct hors billettique</b>	<b>913 102,08 €</b>	<b>Recettes d'ordre de Fct hors billettique</b>	<b>366 029,32 €</b>
<b>Total dépenses Fonctionnement hors billettique</b>	<b>4 290 901,91 €</b>	<b>Total recettes Fonctionnement hors billettique</b>	<b>3 995 559,66 €</b>
Reversement budget CLM	8 666 436,34 €	Versement mobilité	9 021 029,86 €
<b>Total dépenses Fonctionnement CLM</b>	<b>8 666 436,34 €</b>	<b>Total recettes Fonctionnement CLM</b>	<b>9 021 029,86 €</b>
Déficit de fonctionnement	- 35 478,77 €		
<b>Total dépenses Fonctionnement</b>	<b>13 857 071,52 €</b>	<b>Total recettes Fonctionnement</b>	<b>13 857 071,52 €</b>

Fonctionnement CLM 2024			
Dépenses		Recettes	
Charges de personnel	168 722,17 €	Participation Région cars express	41 974,01 €
Remb charges budget NAM	379 461,96 €	Reversement budget NAM	8 666 436,34 €
Participation Région cars express	2 657 128,38 €		
Participation autre A'Urba	50 000,00 €		
<b>Dépenses Fct</b>	<b>3 255 312,51 €</b>	<b>Recettes Fct</b>	<b>8 708 410,35 €</b>
<b>Total dépenses Fonctionnement Budget CLM</b>	<b>3 255 312,51 €</b>	<b>Total recettes Fonctionnement Budget CLM</b>	<b>8 708 410,35 €</b>
Capacité d'autofinancement	5 453 097,84 €		
<b>Total dépenses Fonctionnement</b>	<b>8 708 410,35 €</b>	<b>Total recettes Fonctionnement</b>	<b>8 708 410,35 €</b>



NOUVELLE-AQUITAINE  
**MODALIS**



# MODALIS FACILITE VOS DEPLACEMENTS





# NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES



**Nouvelle-Aquitaine Mobilités**  
39 rue d'Armagnac  
33800 Bordeaux  
[nouvelle-aquitaine-mobilites.fr](http://nouvelle-aquitaine-mobilites.fr)